



## Les lois sociales de la Tora

### L'interdit du prêt à intérêt

*A travers sa législation révélée, la Tora veut créer un modèle de société fondée sur la justice, l'équité et la paix, afin que les relations humaines soient teintées de respect et d'amour. Pour cela, elle interdit entre autres le prêt à intérêt. Ainsi elle refuse de pénaliser un emprunteur qui devra ajouter par la suite une somme supplémentaire à ce qu'il a déjà reçu.*

En hébreu "argent" se dit, entre autres, "damim" qui veut dire aussi "sangs". Dans la société, l'argent sert à vivre, à survivre. Prêter à intérêt c'est prendre quelque peu la vie de l'autre. On ne fait pas de commerce sur la pauvreté de l'indigent.

### שמות פרק כב

(כד) אם כסף תלווה את עמי את העני עמך לא תהיה לו כנשה לא תשימון עליו נשך:  
(כה) אם חבל תחבל שלמת רעך עד בא השמש תשיבנו לו:

(כו) כי הוא <כסותה> כסותו לבדה הוא שמלתו לערו במה ישכב והיה כי יצעק אלי ושמעתי כי חנון אני:

### רש"י

נשך - רבית שהוא כנשיכת נחש, שנושך חבורה קטנה ברגלו ואינו מרגיש, ופתאום הוא מבצבץ ונופח עד קדקדו, כך רבית, אינו מרגיש ואינו ניכר עד שהרבית עולה ומחסרו ממון הרבה:

### Exode chapitre 22

24 - "Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple, au pauvre qui est avec toi, ne sois point à son égard comme un créancier; n'exigez point de lui des intérêts."<sup>26</sup>

25-Si tu saisis, comme gage, le manteau de ton prochain, au soleil couchant tu devras le lui rendre."<sup>27</sup>

26- Car c'est là sa seule couverture, c'est le vêtement de son corps, comment abritera-t-il son sommeil? Or, s'il se plaint à moi, je l'écouterai, car je suis compatissant.

### Rachi (1040 -1105)

D'intérêt : Il s'agit de l'usure, comme le suggère le mot nèche'h, à rapprocher de la nechi'ha (« morsure ») du serpent. Sa morsure engendre au début une petite blessure à son pied qu'il ne ressent pas puis d'un coup il va gonfler jusqu'à atteindre la tête. Il en va de même de l'usure : d'abord imperceptible et indécélable, elle finit par augmenter et à faire perdre beaucoup d'argent.